

Privilège

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je ne voudrais pas présumer de votre décision ou de celle de la Chambre sur le renvoi de certaines questions au comité pour plus ample discussion.

Je vous ferai cependant remarquer qu'il serait tout à fait injuste qu'il y ait renvoi avant que mon leader à la Chambre, le député de Kamloops, n'ait pu se défendre à la Chambre. En outre, il devrait avoir autant de temps pour se défendre que le whip du gouvernement en a eu pour l'attaquer.

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest a fait une sorte de proposition qui se résume à ceci: que nous suspendions ce débat, sans porter préjudice aux droits de qui que ce soit, et que les députés viennent à mon bureau pour poursuivre la discussion.

Il ne m'appartient pas de dicter leur conduite aux députés, mais cela pourrait être utile. Après ces entretiens, le député de Calgary-Ouest et celui de Kamloops pourraient de nouveau saisir la Chambre de la question s'ils ne peuvent arriver à une solution.

Il faut distinguer deux questions. L'une est celle du projet de loi C-79 et des travaux du comité. L'autre est une plainte de nature générale formulée par le député de Calgary-Ouest. Celui-ci signale qu'il y a des endroits et des moments, dans le travail de la Chambre, où les députés doivent bien se surveiller parce qu'ils ont pu recueillir des renseignements venant de sources confidentielles ou quasi confidentielles.

Il ne me semble pas particulièrement utile de débattre le projet de loi C-79 cet après-midi à moins que ce ne soit en passant, pour étayer la question de privilège ou la contester. Mais l'affaire revêt une grande importance pour la Chambre, pour les deux députés en cause et probablement pour d'autres députés également. Deux solutions s'offrent à nous.

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Je préférerais poursuivre, mais je donnerai la parole au député ensuite.

Il y a maintenant trois solutions possibles. L'une est de poursuivre le débat sur la question de privilège. Pour cela, je devrais redonner la parole au député de Calgary-

Ouest. L'autre est de retenir la proposition qui a été faite, soit de suspendre ce débat, sans préjudice pour les droits de quiconque, afin de chercher calmement une solution. La troisième est que la Chambre consente à renvoyer toute la question à un comité, où les deux députés pourront en débattre devant un comité de leurs pairs, si je puis dire.

Voilà où nous en sommes. Je suis disposé à favoriser de mon mieux la recherche d'une solution.

M. Dingwall: Monsieur le Président, la proposition ou l'offre du député de Calgary-Ouest est raisonnable. De même, les observations que le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre a faites au sujet du contenu du projet de loi C-79, et je crois qu'il était sincère, aussi bien que les observations qu'on a fait siennes, selon lui, sont sérieuses et méritent qu'on en discute à un moment donné pour pouvoir en juger.

Or, peut-être le Président aidera-t-il à régler cette affaire en décidant que des discussions pourront se poursuivre lorsqu'il aura été établi clairement, pour le député de Calgary-Ouest et pour le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre, que tous les droits sont maintenus, de sorte que s'ils choisissent une autre façon de procéder après ces discussions, ils y seront autorisés.

Il semble, monsieur le Président, qu'il serait dans l'intérêt non seulement des députés, mais aussi de cette institution, qui a tant d'importance pour nous tous, que nous procédions avec prudence et de façon réfléchie et que nous discutions ici de cette affaire d'une manière qui satisfasse tous les intéressés, de telle sorte que leurs droits dans cette institution ne soient aucunement lésés.

Vous avez proposé, monsieur le Président, de discuter de cette affaire à votre bureau et, à titre de leader suppléant à la Chambre, je pense que ce serait peut-être la meilleure façon de procéder pour l'instant.

Je ne veux pas faire toute une affaire avec les opinions qui ont été exprimées par le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre ou par le député de Calgary-Ouest.

M. Murphy: Je serai bref, monsieur le Président, mais je veux exprimer quelques idées sur la proposition que le député de Calgary-Ouest a faite et que vous avez reprise comme l'une des possibilités. Cette solution est que la question ne soit pas tranchée par vous maintenant pour